



Ministère de l'Écologie,
de l'énergie,
du développement durable et
de l'aménagement du territoire

La Défense, le

Délégation à la Sécurité et à la
Circulation Routières
Sous-Direction de l'Education
Routière

B A F M

Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement
de la conduite des véhicules terrestres à moteur

GUIDE D'INFORMATION

NOVEMBRE 2008

Arche Sud
92055 La Défense
cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
télécopie :
01 40 81 81 61
mél : dscr
@equipement.gouv.fr

Ce guide a pour objectif de préciser le système d'évaluation mis en place pour les épreuves d'admissibilité et d'admission de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM).

A cet effet, pour chaque épreuve sont présentés le but de l'épreuve, ses modalités de déroulement, son mode de notation, les critères d'évaluation pris en compte par les examinateurs.

De plus, chaque critère d'évaluation est accompagné d'une liste non exhaustive de questions qui sont autant d'indicateurs, de pistes d'observation pour les examinateurs.

Ce guide devrait donc faciliter la préparation des candidats à cet examen professionnel et contribuer à assurer la garantie de l'égalité de traitement des candidats.

SOMMAIRE

Les missions des titulaires du BAFM	Page 4
L'organisation de l'examen	Page 5
Les résultats de l'examen	Page 6
<u>Les épreuves d'admissibilité</u>	
- Réglementation de la circulation routière	Page 8
- Droit	Page 14
- Psycho-pédagogie	Page 18
<u>Les épreuves d'admission</u>	
- Leçon d'enseignement théorique	Page 23
- Interrogation sur le véhicule automobile	Page 30
- Critique d'une leçon de conduite	Page 34

LES MISSIONS DES TITULAIRES DU BAFM

La mission première des enseignants de la conduite titulaires du BAFM est la formation initiale des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière.

Mais leur champ d'activité tend à s'élargir de plus en plus parallèlement au développement de la politique menée en faveur de l'éducation à la sécurité routière : formation continue des enseignants de la conduite, actions de prévention en entreprises, en milieu scolaire et extra-scolaire, animation des stages destinés aux conducteurs responsables d'infractions, conseil pédagogique auprès des examinateurs BEPECASER, conception d'outils pédagogiques, mise en place et encadrement de processus de formation, d'équipes pédagogiques...

Toutes ces fonctions exigent des professionnels qualifiés aptes à maîtriser au mieux les différents domaines de la sécurité et de la circulation routières, de la conduite automobile, de la pédagogie et de la didactique, de la psychologie des conducteurs, de la technologie automobile ainsi que certaines notions de droit.

L'ORGANISATION DE L'EXAMEN

L'examen du BAFM est réglementé par **l'arrêté du 23 août 1971 modifié** (cf : Tome V du code de la route). Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière depuis un an à la date de clôture des inscriptions ainsi que du brevet des collèges ou d'un diplôme admis en dispense du brevet.

Le nombre de présentation à l'examen est limité à trois.

Le programme figure à l'annexe de l'arrêté du 23 août 1971 modifié.

L'examen comprend **trois épreuves d'admissibilité** sous forme écrite et **trois épreuves d'admission** sous forme orale ou pratique.

Chaque épreuve est notée sur 20 points et est affectée d'un coefficient de 1 à 3. **Toute note inférieure à 7/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.**

Pour être reçu aux épreuves d'admissibilité, le candidat doit obtenir au moins **72 points sur 120** à l'ensemble des trois épreuves écrites.

Les résultats de l'admissibilité et de l'admission se cumulent.

Pour être déclaré admis à l'examen, le candidat doit réunir un total de **144 points sur 240**.

Sont dispensés des épreuves d'admissibilité les candidats justifiant de cinq années d'enseignement dans un établissement secondaire ainsi que les candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures (BAC +3).

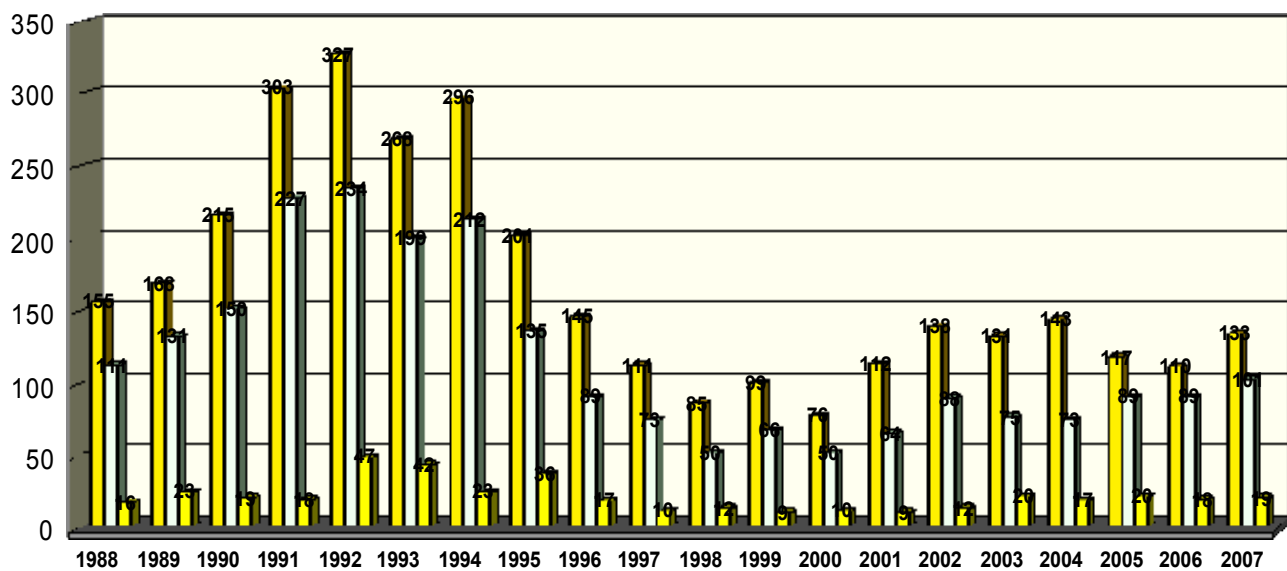
Les épreuves d'admissibilité se déroulent sur trois centres métropolitains (**BORDEAUX, LYON, PARIS**) et dans les départements d'outre-mer.

Toutes les corrections sont centralisées au Ministère chargé des Transports.

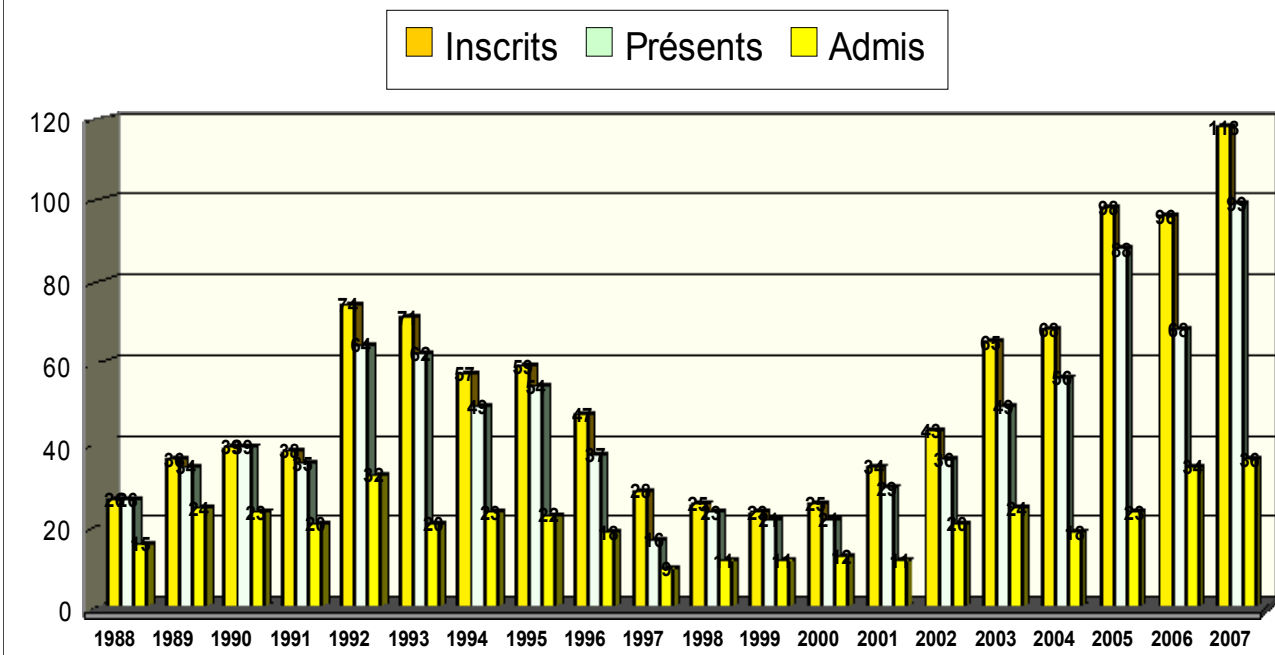
Les épreuves d'admission sont regroupées sur un seul centre d'examen.

BAFM - EPREUVES D'ADMISSIBILITE - 1988 / 2007

■ Inscrits ■ Présents ■ Admissibles



BAFM - EPREUVES D'ADMISSION - 1988 / 2007



LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

L'admissibilité est composée de trois épreuves écrites : Réglementation de la circulation routière, droit, psycho-pédagogie.

Toutes les trois sont destinées à vérifier si le candidat maîtrise les contenus définis au programme et sait les argumenter. En conséquence, les mêmes critères d'évaluation sont utilisés pour ces trois épreuves.

EPREUVE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTIERE

But de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à apprécier si le candidat maîtrise les contenus réglementaires relatifs à la circulation routière et sait les argumenter.

Forme de l'épreuve

Le candidat dispose de **deux heures trente** pour traiter à l'écrit le sujet élaboré par le Ministère chargé des Transports.

Les documents suivants sont autorisés :

- le code de la route (parties législative et réglementaire) et les textes annexés au code de la route intitulés "les règles de circulation routière" et "la conduite automobile" (Editions du journal officiel) ;
- le code de la route en deux volumes « réglementation, infractions - sanctions » et « enseignement de la conduite » (Editions Référence).
- le code de la route (Editions Dalloz) ;
- le code de la route (Editions LA BAULE), plus de restrictions sur l'utilisation des éditions « LA BAULE ».
- le code de la route, enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur par M.LAMOTTE et G.MEUNIER (Editions LA BAULE).

Examineurs

Un représentant de l'administration et un enseignant de la conduite titulaire du BAFM.

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 3).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères une échelle de notes a été établie.

Critères d'évaluation

Compréhension et traitement du sujet

Ce critère permet d'évaluer si **le candidat a bien compris le sujet et en a abordé les points essentiels.**

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Le candidat a-t-il compris le sujet ?
- Son devoir répond-t-il vraiment au libellé du sujet ?
- La portée et les limites du sujet sont-elles cernées ?
- Le traitement du sujet est-il réglementaire ou orienté vers la psycho-pédagogie ?

- En fonction du sujet, l'aspect pénal de la réglementation est-il abordé ?
- Fait-il ressortir les différents aspects réglementaires ? ...

Diversité, exactitude et pertinence des contenus

Ce critère permet de vérifier si **le candidat maîtrise les différents contenus et sait les utiliser à bon escient.**

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Les contenus réglementaires sont-ils exacts, actualisés ?
- Les différents aspects du sujet sont-ils étayés par les différents articles du code de la route correspondants ?
- Les différents articles sont-ils à leur place dans les différentes parties du devoir ?
- Le choix des articles commentés est-il justifié par rapport au sujet ?
- Le candidat ne fait-il que lister les articles du code de la route portant sur le sujet ?
- Les contenus émanent-ils uniquement des tomes du code de la route ou y a-t-il émergence de connaissances juridiques propres (jurisprudence,...) ?
- Les contenus argumentaires sont-ils appropriés ? pertinents ? suffisamment développés ?
- Les arguments présentés prennent-ils en compte, le cas échéant, les différentes interprétations possibles des textes ? ...

Organisation du devoir

Ce critère vise à évaluer **l'aptitude du candidat** à organiser un plan en fonction des différents points à traiter et à **présenter son devoir de manière claire et ordonnée.**

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le devoir du candidat comporte-t-il au moins un plan (introduction, développement, conclusion ?).
- Si un plan est annoncé au début du devoir, est-il respecté ? Si non pourquoi ?
- Le devoir du candidat comporte-t-il une logique interne ?
- Les différentes parties du devoir sont-elles équilibrées ?
- Sont-elles liées de manière pertinente ?

- L'argumentaire est-il présenté de façon ordonnée et logique ?
- Le candidat a-t-il su gérer son temps d'épreuve pour présenter un devoir fini et équilibré ? ...

Qualité de l'expression écrite

Ce critère permet d'apprécier **la qualité de l'orthographe, de la syntaxe, la lisibilité de l'écriture et la richesse du vocabulaire.**

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- L'orthographe lexicale et grammaticale est-elle acceptable ?
- La construction des phrases, les ponctuations sont-elles exactes ?
- L'écriture permet-elle une lecture aisée ?
- Le vocabulaire est-il suffisamment varié, précis, technique, adapté ? ...

Candidat n°

BAFM

EPREUVE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTIERE

Grille de notation

Critères de notation	Notes							Total
	0	1	2	3	4	5	6	
Compréhension et traitement du sujet	0	1	2	3	4	5	6	
Diversité, exactitude et pertinence des contenus	0	1	2	3	4	5	6	
Organisation du devoir			0	1	2	3	4	
Qualité de l'expression écrite			0	1	2	3	4	

Noms et paraphes des examinateurs :

Note proposée /20

Note attribuée par le jury

/20

NB : Toute note < 7/20 est éliminatoire

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTIERE**RAPPEL DE L'OBJECTIF**

Cette épreuve est destinée à apprécier si le candidat maîtrise les contenus réglementaires relatifs à la circulation routière et sait les argumenter.

OBSERVATIONS

Compréhension et traitement du sujet	
Diversité, exactitude, pertinence des contenus	
Organisation du devoir	
Qualité de l'expression écrite	

Observations complémentaires éventuelles :

EPREUVE DE DROIT

But de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à apprécier si le candidat maîtrise les contenus juridiques liés au programme et sait les argumenter.

Forme de l'épreuve

Le candidat dispose d'**une heure trente** pour traiter à l'écrit le sujet élaboré par le Ministère chargé des Transports.

Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve.

Examineurs

Deux représentants de l'administration.

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. **1**).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères une échelle de notes a été établie.

Critère d'évaluation

Compréhension et traitement du sujet

Ce critère permet d'évaluer si **le candidat a bien compris le sujet et en a abordé les points essentiels.**

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Le candidat a-t-il compris le sujet ?
- Son devoir répond-t-il vraiment au libellé du sujet ?
- Fait-il ressortir les points essentiels liés au sujet ou n'en traite-t-il qu'un aspect...

Diversité, exactitude et pertinence des contenus

Ce critère est destiné à vérifier si **le candidat maîtrise les différents contenus et sait les utiliser à bon escient.**

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Les contenus juridiques sont-ils exacts ? actualisés ?

- Les différents aspects du sujet sont-ils étayés par les différents contenus juridiques correspondants ?
- Les différents apports juridiques sont-ils à leur place ?
- Le choix des points juridiques commentés est-il justifié par rapport au sujet ?
- Les contenus argumentés sont-ils appropriés ? pertinents ? suffisamment développés ?
- Les arguments présentés prennent-ils en compte, le cas échéant, les différentes interprétations possibles des textes ? ...

Organisation du devoir

Ce critère vise à évaluer l'aptitude **du candidat à organiser un plan** en fonction des différents points à traiter et à **présenter son devoir de manière claire et ordonnée**.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le devoir du candidat comporte-t-il au moins un plan (introduction, développement, conclusion) ?
- Si un plan est annoncé au début du devoir, est-il respecté ? Si non pourquoi ?
- Le devoir du candidat comporte-t-il une logique interne ?
- Les différentes parties du devoir sont-elles équilibrées ?
- Sont-elles liées de manière pertinente ?
- Les idées du candidat sont-elles présentées de façon ordonnée et logique ? ...

Qualité de l'expression écrite

Ce critère permet d'apprécier **la qualité de l'orthographe, de la syntaxe, la lisibilité de l'écriture et la richesse du vocabulaire**.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- L'orthographe lexicale et grammaticale est-elle acceptable ?
- La construction des phrases, la ponctuation sont-elles correctes ?
- L'écriture permet-elle une lecture aisée ?
- Le vocabulaire est-il suffisamment varié, précis, techniquement adapté ? ...

Candidat n°

BAFM

EPREUVE DE DROIT

Grille de notation

Critères de notation	Notes							Total
Compréhension et traitement du sujet	0	1	2	3	4	5	6	
Diversité, exactitude et pertinence des contenus	0	1	2	3	4	5	6	
Organisation du devoir			0	1	2	3	4	
Qualité de l'expression écrite			0	1	2	3	4	

Noms et paraphes des examinateurs :

Note proposée /20

Note attribuée par le jury

/20

NB : Toute note < 7/20 est éliminatoire

DROIT**RAPPEL DE L'OBJECTIF**

Cette épreuve est destinée à vérifier si le candidat maîtrise les contenus juridiques liés au programme (annexe de l'arrêté du 23 août 1971 modifié) et sait les argumenter.

OBSERVATIONS

Compréhension et traitement du sujet	
Diversité, exactitude, pertinence des contenus	
Organisation du devoir	
Qualité de l'expression écrite	

Observations complémentaires éventuelles :

EPREUVE DE PSYCHO-PEDAGOGIE

But de l'épreuve

Cette épreuve vise à vérifier si le candidat maîtrise les éléments de psychologie et de pédagogie prévus dans le programme (annexe de l'arrêté du 23 août 1971 modifié) et sait les argumenter.

Forme de l'épreuve

Le candidat dispose de **deux heures** pour traiter à l'écrit le sujet élaboré par le Ministère chargé des Transports.

Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve.

Examineurs

Un représentant de l'administration ou d'un organisme public et un enseignant de la conduite titulaire du BAFM ou une personnalité compétente en matière de psychologie et de pédagogie.

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 2).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérées ci-dessous. Pour chacun de ces critères une échelle de notes a été établie.

Critères d'évaluation

Compréhension et traitement du sujet

Ce critère permet d'évaluer si **le candidat a bien compris le sujet et en a abordé les points essentiels.**

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Le candidat a-t-il compris le sujet ?
- Son devoir répond-t-il vraiment au libellé du sujet ?
- Fait-il ressortir les points essentiels liés au sujet ou n'en traite-t-il qu'un aspect ?
- Le sujet est-il traité uniquement sous son aspect psychologique ? Uniquement sous son aspect pédagogique ? Ou bien les deux aspects sont-ils intégrés ?
- Fait-il apparaître différents points de vue possible ? ...

Diversité, exactitude et pertinence des contenus

Ce critère permet de vérifier si **le candidat maîtrise les différents contenus et sait les utiliser à bon escient.**

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Les contenus de psychologie et de pédagogie sont-ils exacts ?
- Les connaissances du candidat sont-elles suffisamment larges pour développer les différents aspects du sujet ?
- Les différents contenus sont-ils à leur place dans les différentes parties du devoir ?
- Le choix des contenus est-il justifié par rapport au sujet ?
- Le candidat sait-il argumenter ce qu'il avance ?
- Les idées du candidat ne sont-elles qu'un étalage de connaissances non suffisamment assimilées ? ...

Organisation du devoir

Ce critère vise à évaluer l'aptitude **du candidat à organiser un plan** en fonction des différents points à traiter et à **présenter son devoir de manière claire et ordonnée.**

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le devoir du candidat comporte-t-il au moins un plan (introduction, développement, conclusion) ?
- Si un plan est annoncé au début du devoir, est-il respecté ? Si non pourquoi ?
- Le devoir du candidat comporte-t-il une logique interne ?
- Les différentes parties du devoir sont-elles équilibrées ?
- Sont-elles liées de manière pertinente ?
- Les idées du candidat sont-elles présentées de façon ordonnée et logique ? ...

Qualité de l'expression écrite

Ce critère permet d'apprécier la **qualité de l'orthographe, de la syntaxe, la lisibilité de l'écriture et la richesse du vocabulaire** .

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- L'orthographe lexicale et grammaticale est-elle acceptable ?
- La construction des phrases, la ponctuation sont-elles correctes ?
- L'écriture permet-elle une lecture aisée ?
- Le vocabulaire est-il suffisamment varié, précis, techniquement adapté ? ...

Candidat n°

BAFM

EPREUVE DE PSYCHO-PEDAGOGIE

Grille de notation

Critères de notation	Notes							Total
	0	1	2	3	4	5	6	
Compréhension et traitement du sujet	0	1	2	3	4	5	6	
Diversité, exactitude et pertinence des contenus	0	1	2	3	4	5	6	
Organisation du devoir			0	1	2	3	4	
Qualité de l'expression écrite			0	1	2	3	4	

Nom et paraphe des examinateurs :
Note proposée /20

Note attribuée par le jury
/20

NB : Toute note < 7/20 est éliminatoire

PSYCHO-PEDAGOGIE**RAPPEL DE L'OBJECTIF**

Cette épreuve est destinée à vérifier si le candidat maîtrise les éléments de psychologie et de pédagogie prévus dans le programme (annexe de l'arrêté du 23 août 1971 modifié).

OBSERVATIONS

Compréhension et traitement du sujet	
Diversité, exactitude, pertinence des contenus	
Organisation du devoir	
Qualité de l'expression écrite	

Observations complémentaires éventuelles :

LES EPREUVES D'ADMISSION

Elles sont composées de trois épreuves : Leçon d'enseignement théorique, interrogation sur le véhicule, critique d'une leçon de conduite.

Ces trois épreuves ont des finalités et des critères d'évaluation différents.

EPREUVE DE LECON D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

But de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités pédagogiques du candidat qui doit expliciter à un auditoire composé d'élèves BEPECASER ce qu'il conviendrait de faire pour dispenser un cours sur un thème précis.

NB : Il n'est donc pas demandé au candidat de dispenser un cours complet sur un thème, mais comment faire un cours sur ce thème en se référant aux acquis des élèves BEPECASER en matière de contenus liés au thème et de contenus pédagogiques.

Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort deux sujets parmi la banque de sujets élaborée par le Ministère chargé des Transports, en choisit un et le prépare pendant **30 minutes**.

Il développe ensuite pendant **30 minutes** un cours devant un auditoire composé d'environ six élèves en formation BEPECASER.

A l'issue de l'épreuve, hors présence de l'auditoire, le candidat peut, s'il le souhaite, apporter des précisions sur sa démarche pédagogique pendant environ **5 minutes**.

Pendant la préparation et la prestation du candidat, les documents suivants sont autorisés :

- le programme national de formation à la conduite,
- le guide pour la formation des automobilistes,
- les dossiers thématiques,
- le code de la conduite,
- tout document relatif aux statistiques de sécurité routière,
- le code de la route (parties législative et réglementaire) et les textes annexés au code de la route intitulés "les règles de circulation routière" et "la conduite automobile" (Editions du journal officiel) ;
- le code de la route en deux parties « réglementation infractions - sanctions » et « enseignement de la conduite » (Editions Référence).
- le code de la route (Editions Dalloz) ;
- le code de la route (Editions LA BAULE), plus de restrictions sur l'utilisation des éditions « LA BAULE ».
- le code de la route, enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur par M.LAMOTTE et G.MEUNIER (Editions LA BAULE).

Examineurs

Un représentant de l'administration ou d'un organisme public et un enseignant de la conduite titulaire du BAFM ou une personnalité compétente en matière de pédagogie, de sécurité et de circulation routières.

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 2).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

Critères d'évaluation

Démarche pédagogique du candidat

Ce critère permet d'évaluer si le **candidat respecte bien lui même dans sa prestation la démarche du schéma-type d'une leçon théorique.**

0	1
---	---

- Le candidat respecte-t-il le schéma-type d'une séance de formation ? :

- a - évaluation générale et spécifique,
- b - détermination d'un ou plusieurs objectif(s),
- c - application,
- d - bilan.

Le respect des 4 phases (a, b, c, d) est indispensable pour avoir la note 1 au critère.

Explication sur l'utilité de la pédagogie par objectif

Ce critère permet d'apprécier si **le candidat explique à l'auditoire le bien-fondé de la pédagogie par objectif, soit dans la totalité de la démarche, soit en approfondissant un de ses aspects et l'encourage à l'appliquer.**

0	1	2
---	---	---

- Le candidat fait-il travailler ses élèves par rapport à la démarche d'une séance type de formation ?

- L'objectif traité est-il resitué dans la logique d'une séance ?

- Explique-t-il le bien-fondé de cette pratique pédagogique ?

- Incite-t-il les élèves constituant son auditoire à tenir compte en permanence des élèves qu'ils auront en formation ? ...

Détermination de l'objectif

Ce critère permet de vérifier **l'aptitude du candidat à mettre en place une évaluation pertinente lui permettant de proposer un objectif adapté et conforme au but de l'épreuve.**

0	1	2
---	---	---

- Comment le candidat détermine-t-il le ou les objectifs de la séance ?
- L'évaluation porte-elle sur les contenus liés au thème ou sur "comment faire un cours sur le thème" ?
- Le candidat procède-t-il à une évaluation générale et spécifique ?
- Quels sont les outils utilisés pour l'évaluation ?
- Le candidat fait-il un bilan de l'évaluation ? Le communique-t-il ?
- Le ou les objectifs sont-ils adaptés à l'auditoire ?
- Le candidat propose-t-il une démarche pour atteindre le ou les objectifs ?
- Propose-t-il des règles de déroulement de la séance ? ...

Développement de la prestation du candidat

Ce critère permet d'évaluer **les savoirs du candidat aussi bien par rapport aux contenus liés au thème tiré au sort qu'aux contenus pédagogiques. Il permet également de vérifier ses savoir-faire en matière d'utilisation des méthodes et outils pédagogiques.**

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le candidat prouve-t-il d'une façon ou d'une autre qu'il maîtrise les contenus par rapport au thème en développant de façon plus ou moins complète des plans de formation, des exemples?...
- Maîtrise-t-il les contenus par rapport à sa prestation ?
- Les informations concernant l'évaluation, la formulation de l'objectif ou des objectifs, l'utilisation des savoirs, des méthodes ou des outils sont-elles correctes ?
- Les méthodes utilisées par le candidat pendant sa prestation sont-elles adaptées à l'auditoire ?
- Recherche-t-il l'efficacité maximale, l'attention, cherche-t-il à stimuler ses élèves ?
- Maîtrise-t-il les techniques de communication ?
- Facilite-t-il la communication ?

- A-t-il suffisamment d'aisance verbale ou physique ?
- L'utilisation des outils par le candidat pendant sa prestation est-elle justifiée ? cohérente ? correcte ? ...

Développement du cours auprès des élèves

Ce critère permet de vérifier l'aptitude **du candidat à expliquer aux élèves de l'auditoire l'utilisation de contenus, de méthodes, d'outils... afin qu'ils soient capables d'élaborer un cours sur le thème précis.**

0	1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Le candidat explique-t-il aux élèves comment :

- déterminer un ou des objectifs par rapport au thème et à différents auditoires possibles,
- faire une évaluation générale, spécifique,
- utiliser un plan pour faire une évaluation,
- choisir et formuler un objectif,
- utiliser les savoirs par rapport au thème, à l'objectif, aux différents auditoires :
 - . élaboration d'un plan en fonction de l'objectif retenu,
 - . détermination du niveau d'exigence attendu par rapport au type d'objectif et à l'auditoire,
 - . choix des exemples par rapport aux savoirs en fonction des niveaux d'exigence différents des auditoires,
- utiliser les méthodes par rapport au thème, à l'objectif, aux différents auditoires :
 - . propose-t-il des méthodes différentes en expliquant leurs avantages et inconvénients, en tenant compte de l'aspect théorique et/ou pratique des objectifs traités ?
 - . explique-t-il que l'enseignant doit adapter ses méthodes en fonction des différents éléments (lieux, publics, nombre d'élèves, niveaux de compétence, conditions de travail...) ?
- utiliser les outils par rapport au thème, à l'objectif, aux différents auditoires :
 - . explique-t-il de façon justifiée par rapport au thème l'utilisation des outils durant les trois phases de la préparation, du développement du cours, du bilan (PNF, guide, livrets de formation, fiches de suivi...) ?
 - . incite-t-il à la création d'outils (questionnaires, transparents...) ?
- effectuer un bilan par rapport aux différents objectifs du thème :
 - . explique-t-il l'utilité de l'auto-évaluation ?

- . explique-t-il les modes opératoires de validation d'objectif, d'étape, etc... ?
- . explique-t-il l'utilisation des différents ouvrages lors des évaluations de fin de séance ?
- . apporte-t-il des éléments utiles au commentaire pédagogique du bilan ?
- . met-il en avant les motivations des élèves ? ...

NB : En fonction de l'évaluation de début de prestation, le candidat peut traiter un de ces points, plusieurs, tous.

Bilan de la séance du candidat

Ce critère permet de vérifier si le candidat maîtrise la mise en oeuvre d'un bilan de l'auditoire, s'il est capable de mesurer l'écart éventuel entre objectif et résultat obtenu et de resituer l'ensemble dans une progression générale.

0	1	2	3
---	---	---	---

- Le bilan est-il lié à l'objectif ou aux objectifs de la séance ?
- Le candidat donne-t-il les moyens aux élèves BEPECASER de procéder à une auto-évaluation ?
- Le cas échéant, l'opérationnalisation est-elle adaptée à l'objectif ou aux objectifs et à l'auditoire ?
- Les méthodes et outils utilisés pour le bilan sont-ils judicieux ?
- Le cas échéant fait-il le lien avec le livret de formation des élèves BEPECASER ?
- La conclusion est-elle motivante et ouvre-t-elle des perspectives positives ? ...

BAFM

EPREUVE DE LECON D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Grille de notation

CRITERES DE NOTATION	Prestation du candidat:ce que le candidat fait				Comportement du candidat par rapport aux élèves BEPECASER:ce que le candidat dit de faire									TOTAL	
			0	1				0	1	2					
Démarche pédagogique			0	1				0	1	2					
Détermination de l'objectif			0	1	2										
Développement	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Bilan		0	1	2	3										

Noms et paraphes des examinateurs :

Note proposée : / 20

Note attribuée par le jury :

/ 20

NB : Toute note < 7/20 est éliminatoire

LECON D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités pédagogiques du candidat qui doit expliciter, à de futurs enseignants de la conduite et de la sécurité routière, ce qu'il conviendrait de faire pour dispenser un cours sur un thème précis.

OBSERVATIONS

	Candidat	Candidat/Auditoire
Démarche pédagogique		
Détermination de l'objectif		
Développement		
Bilan		

Observations complémentaires éventuelles :

EPREUVE D'INTERROGATION SUR LE VEHICULE AUTOMOBILE

But de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à évaluer les connaissances du candidat en matière de technologie automobile.

Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort deux sujets parmi la banque de sujets élaborée par le Ministère chargé des Transports, en choisit un et le prépare pendant **20 minutes**.

Il expose ensuite aux examinateurs ses connaissances sur le sujet et répond à leurs questions pendant **20 minutes**.

Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve.

Examineurs

Deux enseignants de l'Education Nationale spécialistes en matière de mécanique automobile.

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. 1).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

Critères d'évaluation

Maîtrise des contenus techniques

Ce critère vise à vérifier si **le candidat a une connaissance suffisante du sujet tiré au sort**.

Ces connaissances ne doivent pas s'arrêter au seul point de vue **théorique** mais prouver une réelle compréhension du fonctionnement **pratique**.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

- Les contenus techniques sont-ils exacts, suffisamment développés ?
- Sont-ils actualisés ? Prennent-ils en compte les dernières innovations technologiques importantes ?
- Le candidat sait-il étayer ses explications par des schémas suffisamment précis et exacts ?
- Sait-il expliquer de manière correcte le schéma éventuellement joint au sujet ?
- Sait-il faire le lien entre les aspects théoriques et pratiques ?

- Ses connaissances sont-elles purement livresques ?
- Donne-t-il l'impression d'avoir déjà ouvert un capot de voiture ? D'avoir compris le fonctionnement de tel ou tel organe ? ...

Clarté et organisation de l'exposé

Ce critère permet d'apprécier si **le candidat sait développer son discours de façon claire et ordonnée.**

Les examinateurs évaluent la qualité des points suivants :

- vocabulaire : est-il précis, adapté, technique ?
- construction et clarté du discours : les connaissances sont-elles développées de façon claire et ordonnée ? Va-t-il à l'essentiel ou se perd-t-il dans des détails ? Sait-il se faire comprendre?
- construction des phrases,
- rythme,
- débit,
- articulation

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

Utilisation professionnelle des connaissances mécaniques

Ce critère sert à évaluer **l'aptitude du candidat à établir un lien entre les aspects techniques du sujet traité et les phénomènes de la conduite automobile.**

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

Le candidat traite-t-il son sujet en le reliant à l'un des points ou aux points suivants essentiels dans le cadre de son activité professionnelle :

- la sécurité,
- l'aspect économique,
- le respect de l'environnement,
- la compréhension de la conduite.

BAFM

INTERROGATION SUR LE VEHICULE

Grille de notation

Critères de notation	Notes											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Maîtrise des contenus techniques												
Clarté et organisation de l'exposé							0	1	2	3	4	
Utilisation professionnelle des connaissances mécaniques					0	1	2	3	4	5	6	

Noms et paraphes des examinateurs :

Note proposée : / 20

Note attribuée par le jury :

/ 20

NB : Toute note < 7/20 est éliminatoire

INTERROGATION SUR LE VEHICULE AUTOMOBILE**RAPPEL DE L'OBJECTIF**

Cette épreuve est destinée à évaluer les connaissances du candidat en matière de technologie automobile.

OBSERVATIONS

Maîtrise des contenus techniques	
Clarté et organisation de l'exposé	
Utilisation professionnelle des connaissances mécaniques	

Observations complémentaires éventuelles :

EPREUVE DE CRITIQUE D'UNE LECON DE CONDUITE

But de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à apprécier **l'aptitude du candidat à établir une relation pédagogique constructive avec un enseignant de la conduite à partir d'une observation d'une séquence de formation pratique.**

Forme de l'épreuve

Le candidat assiste à une séquence de formation pratique dispensée par un enseignant de la conduite à un élève conducteur pendant **30 minutes**.

Lors de cette phase d'observation, le candidat est assis à l'arrière du véhicule entre les deux examinateurs. Il peut prendre des notes, mais ne doit en aucun cas intervenir pendant la prestation de l'enseignant.

Le candidat dispose ensuite d'un temps de préparation de **15 minutes** avant l'entretien avec l'enseignant d'une durée de **15 minutes**, en présence des deux examinateurs.

A l'issue de l'épreuve, hors présence de l'enseignant, le candidat peut, s'il le souhaite, apporter des précisions sur sa démarche pédagogique. (durée totale de l'épreuve : 1 heure, non compris éventuellement les temps de déplacement entre le véhicule et la salle d'examen).

Pour la préparation et la prestation de l'épreuve, les document autorisés sont :

- le programme national de formation à la conduite,
- le guide pour la formation des automobilistes,
- le livret d'apprentissage "B" ou "AAC",
- une fiche de suivi de formation.

Examineurs

Un enseignant de la conduite titulaire du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et un représentant de l'administration ou d'un organisme public.

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (coef. **3**).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été élaborée.

Critères d'évaluation

Qualité de la synthèse et de l'organisation de l'intervention du candidat

Ce critère permet d'apprécier **la capacité du candidat à présenter dans un temps limité (15minutes) une synthèse pertinente de son observation de la séquence de formation.**

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le candidat présente-t-il l'organisation de son intervention ?
- Le découpage de son intervention est-il stéréotypé ? Ciblé ? Précis ? Judicieux par rapport aux observations ?
- Annonce-t-il déjà un point particulier qu'il se propose d'approfondir ? Est-ce justifié ?
- Suit-il la démarche générale d'organisation de son intervention proposée au départ ?
- Le plan de son intervention est-il compatible avec la durée de l'épreuve ?
- Réussit-il à gérer son temps d'intervention ?
- A l'intérieur de la gestion de son temps, la répartition des différentes phases (présentation, développement, bilan) est-elle équilibrée ?

Exactitude de l'analyse et qualités pédagogiques

Ce critère a pour but d'évaluer **l'aptitude du candidat à transmettre un savoir (ou savoir-faire) utile.**

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

- Le candidat respecte-t-il une démarche pédagogique cohérente ? (présentation, annonce du déroulement de l'entretien, évaluation de l'enseignant, diagnostic, travail sur un point ciblé, bilan) ?
- Suit-il son cadre d'intervention proposé au départ ? Est-ce justifié ?
- Fait-il une évaluation de l'enseignant ?
Si oui, est-elle pertinente ?
- Prend-il connaissance du livret et de la fiche concernant l'élève-conducteur ?
- Lors du diagnostic, sait-il faire ressortir les points positifs de la prestation de l'enseignant et les renforcer ?
- Choisit-il dans les points négatifs un plus ciblé à travailler ? Est-ce justifié ?
- Procède-t-il à un bilan ? Si oui comporte-t-il une synthèse du travail effectué et une ouverture éventuelle sur le sujet traité ?
- Les contenus qu'il développe sont-ils justes ?

Sont-ils bien adaptés à la prestation effectivement observée ?

- Apportent-ils des solutions à l'enseignant ?
- Le candidat respecte-t-il les grands principes pédagogiques ? (progressivité, participation, auto-évaluation, motivation, etc...).
- Utilise-t-il les outils pédagogiques ? (PNF, guide pour la formation des automobilistes, livret, schémas, etc...).

NB : Dans le cas d'une bonne prestation de l'enseignant, le candidat n'aura pas à travailler un point précis, mais plutôt à vérifier si le démarche de l'enseignant est volontaire, motivée etc... et donc à renforcer tous les aspects positifs.

Qualité de la communication et de l'attitude relationnelle avec l'enseignant

Ce critère permet d'apprécier **la capacité du candidat à établir et à maintenir une relation positive et constructive avec l'enseignant.**

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Le candidat explique-t-il à l'enseignant les raisons de sa présence et justifie-t-il la critique à venir ?
- Ses propos sont-ils clairs ?
Son élocution permet-elle une bonne communication ?
- Adapte-t-il ses propos à la compréhension de l'enseignant ?
- Est-il à l'écoute de l'enseignant ? Le comprend-t-il ?
- S'assure-t-il de la compréhension de l'enseignant ?
- Cherche-t-il plus à être compris qu'à faire valoir ses connaissances ?
- Ses réponses sont-elles claires et concises ou ne sont-elles que prétextes à faire valoir ses propres connaissances ?
- Son comportement est-il adapté à la situation, tant positive que négative ?
- Utilise-t-il des méthodes de communication bien maîtrisées ?
- S'adapte-t-il au système de communication de l'enseignant ?
- Utilise-t-il, si nécessaire, différents moyens (outils, schémas, écrits préexistants) pour renforcer ses propos et/ou pour convaincre ?
- La prestation est-elle un entretien ou un cours magistral ? ...

Candidat n°

BAFM

CRITIQUE D'UNE LECON DE CONDUITE

Grille de notation

Critères de notation	Notes										
	Qualité de la synthèse et de l'organisation de l'intervention du candidat							0	1	2	3
Exactitude de l'analyse et qualités pédagogiques	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Qualité de la communication et de l'attitude relationnelle avec l'enseignant					0	1	2	3	4	5	6

Noms et paraphes des examinateurs :

Note proposée : / 20

Note attribuée par le jury :

/ 20

NB : Toute note < 7/20 est éliminatoire

CRITIQUE D'UNE LECON DE CONDUITE**RAPPEL DE L'OBJECTIF**

Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à établir une relation pédagogique constructive avec un enseignant de la conduite à partir d'une observation d'une séquence de formation pratique.

OBSERVATIONS

Qualité de la synthèse et de l'organisation de l'intervention du candidat	
Exactitude de l'analyse et qualités pédagogiques	
Qualité de la communication et de l'attitude relationnelle avec l'enseignant	

Observations complémentaires éventuelles :